



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2015

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Messieurs André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, Adjoints.

Mesdames Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Frédérique MOISSET et Vanessa VEILLON - Monsieur Christian COCHET et Francisco MARTINEZ conseillers municipaux.

Absents : Madame Christine COCHET - Messieurs Patrick CHARNAY - et Jean-Michel SALQUE

Secrétaire de séance : Frédérique MOISSET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Recours TASCOM – Délégation au Maire d'ester en justice
- Rythmes scolaires :
 1. Convention Projet Educatif Territorial (PEDT)
 2. Tarifs des services périscolaires (cantine, garderie et TAP) au 1^{er} septembre 2015 suite à la nouvelle organisation de la semaine scolaire

➤ Informations

Monsieur le Maire accueille l'assemblée en exprimant sa joie d'être de retour aux affaires municipales après son accident.

Il adresse tous ses remerciements à l'ensemble des élus pour leur soutien, aux adjoints et plus particulièrement à André Maslankiewicz pour sa disponibilité.

Monsieur Bonnard remercie également les employés municipaux qui ont assuré la continuité du service.

Enfin, il remercie plus généralement toutes les personnes qui se sont manifestées, soit en mairie soit directement à son domicile.

Monsieur le Maire indique qu'il pense reprendre ses permanences en mairie les vendredis et samedis matin.

Madame Frédérique MOISSET est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal du 28 mai 2015 :

Pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

➤ **Délibérations :**

● **Recours TASCOCM – Délégation au Maire d'ester en justice**

- Monsieur le Maire rappelle que la dotation forfaitaire allouée à la commune au titre des années 2012 et 2013 a été irrégulièrement amputée du montant de la TASCOCM perçu par l'Etat en 2010 sur le territoire de la Commune et qu'en conséquence il a saisi Monsieur le Préfet de l'Ain d'un recours gracieux. Il indique que ce recours a été rejeté par Mr le Préfet.

Monsieur le Maire précise que plusieurs communes de la Communauté de Communes Bugey Sud, et la CCBS elle-même, sont confrontées à cette situation.

Un cabinet d'Avocat a été saisi pour les assister individuellement dans ce contentieux.

Le forfait d'honoraires du cabinet Philippe PETIT et associés s'élève à 1 500 € HT pour la Commune de CHAZEY-BONS pour un préjudice estimé à environ 55 000 €/an soit 110 000 € environ pour les années 2012 et 2013.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée l'autorisation d'ester en justice dans cette affaire, et de confier au cabinet Philippe PETIT et associés, la défense des intérêts de la commune.

Accepté à l'unanimité.

● **Rythmes scolaires :**

1. **Convention Projet Educatif Territorial (PEDT)**

Monsieur le Maire rappelle la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et le décret n°2013-707 du 2 août 2013, relatif au projet éducatif territorial visant à définir les modalités d'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.

Il donne lecture du projet de convention à intervenir entre les communes de Chazey-Bons et Pugieu représentées par leur Maire, Monsieur le Préfet de l'Ain et Monsieur le Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires qui seront mises en place à la rentrée scolaire 2015 dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour les enfants scolarisés à CHAZEY-BONS, dans les classes maternelles et élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Monsieur Bonnard précise que le PEDT annexé à ladite convention vise à :

- favoriser l'épanouissement des enfants dans les domaines culturels, artistiques et sportifs,
- participer à la construction individuelle de l'enfant par la vie en collectivité, la mixité et le respect d'autrui.

Monsieur Bonnard indique enfin que l'Etat a décidé de maintenir sa participation au financement des TAP (temps d'activité périscolaires) qui s'élève à 50 €/enfant sous réserve de la signature de cette convention.

Monsieur le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer.

A l'unanimité le conseil municipal se prononce en faveur du PEDT et autorise la signature de la convention s'y rapportant.

2. **Tarifs des services périscolaires (cantine, garderie et TAP) au 1^{er} septembre 2015 suite à la nouvelle organisation de la semaine scolaire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 septembre 2014, fixant suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires les tarifs des services périscolaires.

Il indique qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015, le vendredi après-midi sera consacré aux activités périscolaires entraînant la suppression du service de garderie du vendredi soir.

Les activités qui seront proposées sont actuellement à l'étude et seront formalisées dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) via une convention avec les services de l'Etat, point précédent de la séance.

Monsieur le Maire indique que ces activités nécessiteront, en fonction du taux de participation, l'intervention de 2 personnes extérieures dûment qualifiées avec des répercussions évidentes sur le budget communal.

C'est pourquoi il propose de demander une participation plus élevée aux familles et soumet au vote les tarifs ci-dessous :

- **Forfait pour les TAP seuls : 30€ pour 1 enfant, 50 € pour 2 enfants et 65€ pour 3 enfants et plus**
- **Forfait pour la garderie périscolaire seule : 45 € pour 1 enfant, 75€ pour 2 enfants et 95€ pour 3 enfants et plus**

Pour mémoire ces tarifs s'appliquent pour chaque période comprise entre deux temps de congés scolaires.

L'accès ponctuel à la garderie périscolaire (hors forfait) est inchangé :

- ✓ **2.00€ par enfant le matin**
- ✓ **3.00€ par enfant le soir**

Le prix du repas à la cantine scolaire est maintenu à 4.20€

La proposition du Maire est adoptée par 11 voix pour et 1 voix contre.

Interrogée sur le motif de son opposition, Madame Lechon répond que la raison est la même que lors de la mise en œuvre de la réforme. Elle estime qu'il n'est pas normal que ces activités soient à la charge des familles.

➤ Informations :

- Voirie :
 1. bilan des travaux réalisés ou en cours par Mr Perraud.
 2. Annonce d'une modification du plan de circulation dans hameau de Chazey.
Une interdiction de tourner à gauche a été instaurée pour les véhicules circulant sur la route de Contrevoz et désirant rejoindre le rond-point de la ZA de Penaye en empruntant la rue du lavoir.
 3. L'agence d'ingénierie présentera sa proposition d'aménagement du bourg le 03/09 à 16 h 30 en mairie.
- Travaux :
 1. Mr Battistella informe que l'Appel d'offres est en cours pour les travaux de mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes.
 2. Mr Fort indique qu'il envisageait de faire réaliser un diagnostic accessibilité pour 2 bâtiments communaux mais que le coût paraît très élevé.
- Projet de commune nouvelle :
 1. Réunion avec le groupe de travail de Pugieu le 02/09 à 18 h 30 en mairie
- Finances :
 1. Mr Bonnard propose de faire un point sur les crédits consommés première quinzaine de juillet.
- ➤ Questions diverses :
 1. Mme VEILLON signale des problèmes au four de Rothod suite à la réfection de la voute. Mr Maslankiewicz et Mr Battistella répondent que ces faits ont été signalés et vont être traités par l'artisan qui a réalisé les travaux. Toutefois, ils attirent l'attention sur une mauvaise utilisation du four et notamment par une mauvaise mise en température. Hélas les utilisateurs n'ont pas toujours une connaissance suffisante de ce mode de cuisson.
Mr Perraud insiste sur le fait que l'utilisation de palettes est à proscrire impérativement.

2. Mme VEILLON se fait porte-parole du sou des écoles dont elle est membre.
En raison de la fermeture de la salle des fêtes à l'automne l'association ne pourra pas réaliser son traditionnel loto ce qui représente un manque à gagner important.
C'est pourquoi le sou des écoles sollicite une subvention exceptionnelle.
Mr Bonnard répond que ce point sera étudié par la commission des finances.
Toutefois, Mr Fort, adjoint aux finances, mais également en charge des relations avec les associations déplore n'avoir aucune indication sur les finances du sou des écoles.
Il indique qu'une procédure va être mise en place pour l'attribution des subventions. Les associations auront l'obligation de rendre compte en détail de leurs activités et de l'utilisation des fonds qui leur sont attribués.
3. Mme Lechon indique que des résidents du lotissement « Les chandelles » se plaignent de la présence de moustiques.
Il lui est répondu que la commune transmettra la demande d'intervention à l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID).
Toutefois il est rappelé que la demande d'intervention peut être faite à tout moment en direct par les particuliers.
Un formulaire de demande est mis en ligne sur le site de l'EID.
Se connecter sur le site de l'EID Rhône Alpes et suivre la procédure de demande d'intervention.
4. Par ailleurs, Mme Lechon attire l'attention sur la dangerosité de l'arrêt du ramassage scolaire route de Montchoisi en raison de travaux de construction en cours.
En effet en l'absence d'abri bus les enfants attendent sur la route et ne sont pas en sécurité. Il est impératif de trouver une solution au plus vite. En outre le manque d'éclairage public accentue encore le danger.
Monsieur le Maire rappelle que l'implantation d'un abri bus s'est avérée impossible faute de terrain public (les particuliers s'opposant à céder le terrain suffisant) et suggère la suppression temporaire de cet arrêt pendant la durée des travaux.
Mr Battistella précise que l'étude est en cours pour l'éclairage public.
5. Mme Moisset rappelle que le canal appartenant à sa famille est toujours en vente et demande si la commune est toujours intéressée. Monsieur Bonnard propose de prévoir une réunion sur site dès la fin du mois d'août.
6. Mme Dicorato rend compte de la réunion du SIVOM. Beaucoup de projets en cours et notamment l'installation de points d'apports volontaires pour les ordures ménagères. La finalité serait la suppression de la collecte au porte à porte. Cette perspective suscite de vives réactions, particulièrement sur le coût de la taxe pour un service qui ne serait plus rendu dans les mêmes conditions.
7. Mme Maffre demande si les séances hebdomadaires de l'association regroupant les assistantes maternelles « Les ptis bonheurs du Bugey » pourront se dérouler à l'ancienne école maternelle pendant les travaux de la salle des fêtes. Mr Fort répond que ce bâtiment n'est pas considéré comme un ERP et que cela semble difficile de le mettre à disposition. Par ailleurs, l'état des sanitaires ne paraît plus adapté à l'usage de jeunes enfants.
Il est convenu de suspendre les séances pendant la durée des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 juin 2015.

**Chazey-Bons, le 29 juin 2015
Le Maire empêché, Didier BONNARD**

